



Huissier pour facture impayée à un hôpital, suis au RSA

Par **Raquel**, le **16/04/2014** à **16:12**

Bonjour,

Ma question est :

Un huissier peut il me poursuivre pour une facture soit disant non payée à un hôpital?

(j'ai payé à l'époque avec ma carte "Télsanté", mutuelle de ma banque et cela n'a pas été pris en compte. Je signale au passage que j'ai eu des problèmes avec cette carte concernant des remboursements, à savoir : pas effectués ou très en retard")

Je précise que je suis au RSA;

Je leur ai envoyé plusieurs courriers en recommandé pour leur signifier ma situation. le 17/03/14 au téléphone une personne de cet organisme de créances m'a fait savoir de ne plus tenir compte de ces courriers, que c'était classé... or, aujourd'hui j'ai reçu un courrier, je les appelé et ils m'ont dit que j'étais saisissable parce que cela concerne la santé.

Merci de me répondre.

Sincères salutations.

Raquel